

Nos réf.: 100

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) Monsieur le Chef du Service de l'Eau et des Risques 2, rue Jean Richepin BP 50909 66020 Perpignan cedex

Perpignan, le 24 avril 2021

<u>Objet</u>: avis sur le projet de nouvel accès routier à Céret Maureillas RD115-618

Monsieur le Chef de service.

Vous sollicitez l'avis de la CLE concernant la création d'un nouvel accès routier à Céret et Maureillas, incluant le franchissement du Tech et du Correc de Saint Férréol. L'ouvrage a été conçu de manière à limiter les impacts environnementaux. Concernant les nappes, les éléments suivants sont à retenir :

Impact quantitatif.

- Absence de remblai dans le lit du cours d'eau, évitant ainsi la modification des écoulements.
- Ouvrage de type viaduc, avec un nombre de piles minimum, et des piles conçues pour limiter les remous.

L'impact quantitatif sera minime.

Impact qualitatif.

- Le principal impact théorique provient des eaux de ruissellements chargées d'hydrocarbures, ainsi que de déversements accidentels. Le maître d'ouvrage a prévu 6 bassins de rétention pour pallier cette éventualité. Si ces bassins sont correctement entretenus et utilisés, ils paraissent à même de réduire le risque de manière significative.
- Toutes les précautions ont été prévues en phase travaux pour prévenir les pollutions.

L'impact qualitatif sera minime.

Ainsi, concernant spécifiquement les nappes du Roussillon, et bien que situé en zone de sauvegarde du SAGE, l'impact prévisible de ce projet est jugé marginal. Concernant les eaux superficielles, il conviendra de tenir compte de l'avis de la CLE du SAGE Tech-Albères, compétente sur ce sujet. Au regard de cette analyse, je donne un **avis favorable** à la réalisation de ce projet.

Veuillez croire, Monsieur le Chef de service, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

ROBERT VILA